

Décision

Générale

colonial

Décision n° 289 Personnel européen.

n° 289

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 avril 1943

Numéro JO
n° 8 du 15/04/1943

Date du numéro
15 avril 1943

TEXTE INTÉGRAL

Monsieur RAYMOND, Adjoint de 2^{me} classe des Services Civils, licencié en droit, est nommé à titre provisoire et par intérim, juge Suppléant chargé des fonctions de juge d'instruction près le Tribunal de Première Instance de Djibouti. Avant d'entrer en fonctions, M. RAYMOND prêter le serment prescrit par la loi. M. RAYMOND percevra l'allocation prévue par l'article 9 paragraphe 3, du Décret du 2 Mars 1910, soit le quart du traitement de présence du titulaire du poste (5.250 frs par an).